



Chers parents, chers élèves,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les règles de quarantaine en vigueur après le retour de voyages à l'étranger, notamment pour les prochaines vacances de Noël. Depuis août 2021, les dispositions légales suivantes s'appliquent :

Les personnes qui reviennent de l'étranger ne peuvent entrer dans les enceintes scolaires ou participer à des événements scolaires dans les **10** premiers jours suivant leur retour que si elles présentent un certificat de test négatif.

Les preuves sont considérées comme des tests :

- résultat de test rapide négatif
- ou
- résultat de test PCR négatif

obtenus auprès d'un centre de test reconnu (même à l'étranger).

Les personnes vaccinées ou guéries sont exclues de cette nouvelle réglementation. Veuillez également prendre note des règles de quarantaine pour le retour des zones à haut risque et à risque de variants, consultez le site :

https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogebiete_neu.html

Veuillez également respecter scrupuleusement les règles d'hygiène générales de votre destination pendant votre séjour et vérifier avec attention qu'aucun symptôme de la maladie du Corona ne s'est développé avant de confier votre enfant à la GBS ou à l'école.

Nous vous demandons de remplir la déclaration suivante et de la remettre à l'animateur ou à l'enseignant responsable **le premier jour de retour à la GBS pendant les vacances ou le premier jour d'école :**

Je déclare par la présente que mon enfant (veuillez cocher la case correspondante)

Prénom	Nom	Classe
--------	-----	--------

n'a pas été en vacances à l'étranger.
ou

a été à l'étranger au cours de 10 dernier jours, mais est/sont vacciné(s), guéri(s) ou testé(s) négatif(s) et n'est pas soumis aux règles de quarantaine. Je joins à ce formulaire la preuve du résultat négatif du test antigénique rapide ou du test PCR.

Date, signature